

Le Canada participe également au Programme hydrologique international (PHI) institué sous les auspices de l'UNESCO en vue de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes hydrologiques, et il a assumé les fonctions de président du conseil intergouvernemental pour le PHI de 1975 à 1977. Il participe également au Programme d'hydrologie opérationnelle, institué sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale en vue de favoriser une meilleure compréhension des méthodes opérationnelles en hydrologie. Ces deux programmes internationaux sont étroitement liés.

Le Canada a joué un rôle actif dans la préparation de la Conférence mondiale sur l'eau parrainée par les Nations Unies et qui a eu lieu en Argentine en mars 1977; cette conférence de haut niveau vise essentiellement à établir les principes d'une gestion coordonnée de l'eau.

Le Canada a également joué un rôle actif dans l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), institution spécialisée des Nations Unies, en particulier au sein du Comité pour la protection du milieu marin. En octobre 1973, l'IMCO a patronné une conférence internationale sur la pollution des mers qui a abouti à la formulation d'un projet d'accord international réglementant le déversement délibéré ou accidentel d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles par des navires et autres équipements fonctionnant en milieu marin. La Convention internationale sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, formulée conformément à une recommandation de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Stockholm, et finalisée et présentée pour les signatures le 29 décembre 1972, a été signée et ratifiée par le Canada. Le Canada a été membre actif aux réunions consultatives concernant cette convention.

Comme le Canada possède un littoral et un plateau continental très étendus, il a travaillé intensivement aux préparatifs de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La session sur les questions de procédure s'est ouverte à New York en décembre 1973, et des sessions sur les questions de fond se sont tenues à Caracas (été 1974), à Genève (printemps 1975) et à New York (printemps 1976 et août 1976). Parmi les sujets traités lors de la Conférence figurent les droits de souveraineté relativement aux ressources du plateau continental, les droits relatifs à l'aménagement et à la conservation des organismes vivant dans les eaux côtières, les droits des États côtiers de prendre des mesures destinées à protéger leur environnement marin, les droits de contrôler la recherche scientifique dans les zones de compétence maritime, et les droits de tous les États de voir à ce que soient utilisées pour le bénéfice de l'ensemble de l'humanité les richesses du fond marin situées au-delà des eaux territoriales.

Parmi les grands organismes multilatéraux s'intéressant à l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comprend la gamme la plus étendue de pays industrialisés et de pays en voie de développement, dont les régimes économiques vont de la planification centralisée à la libre entreprise. Ce programme, institué à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en 1972, a son siège à Nairobi, au Kenya. Le Canada, qui est membre du conseil d'administration de ce programme, a participé à son élaboration et a contribué au Fonds des Nations Unies pour l'environnement. La quatrième session du conseil d'administration a eu lieu à Nairobi en avril 1976, et les programmes prioritaires approuvés portaient sur les domaines suivants: établissements humains et habitat; santé et bien-être; cataclysmes; environnement et développement; aménagement; contraintes sociales; océans et ressources marines vivantes; eau et désertification; écosystèmes terrestres; conséquences socio-économiques des mesures en matière d'environnement; énergie; et programme Vigie. A l'échelle nationale, on a poursuivi la préparation d'une réponse fédérale-provinciale coordonnée au Plan d'action de Stockholm. Cette activité a produit des résultats concrets, entre autres la publication, par un groupe d'étude fédéral-provincial d'un document portant sur un plan d'action et intitulé *Cadre d'action pour l'environnement canadien*.